



Conseil économique et social

Distr. générale
29 juillet 2022

Session de 2022

Point 12 e) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : programme
à long terme d'aide à Haïti**

Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 22 juillet 2022

[sur la base d'une proposition examinée en séance plénière (E/2022/L.24)]

2022/20. Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 2004/52 du 23 juillet 2004, 2005/46 du 27 juillet 2005, 2006/10 du 26 juillet 2006, 2007/13 du 25 juillet 2007, 2008/10 du 23 juillet 2008, 2009/4 du 23 juillet 2009, 2010/28 du 23 juillet 2010, 2012/21 du 26 juillet 2012, 2013/15 du 23 juillet 2013, 2014/37 du 18 novembre 2014, 2015/18 du 21 juillet 2015, 2016/28 du 27 juillet 2016, 2017/26 du 25 juillet 2017, 2018/19 du 24 juillet 2018, 2019/32 du 24 juillet 2019, 2020/11 du 17 juillet 2020 et 2021/18 du 21 juillet 2021 et ses décisions 2004/322 du 11 novembre 2004, 2009/211 du 20 avril 2009, 2009/267 du 15 décembre 2009, 2011/207 du 17 février 2011, 2011/211 du 26 avril 2011, 2011/268 du 28 juillet 2011, 2013/209 du 15 février 2013, 2014/207 du 30 janvier 2014, 2014/210 du 23 avril 2014, 2014/221 du 13 juin 2014, 2017/214 du 19 avril 2017, 2021/238 du 9 juin 2021 et 2022/314 du 16 février 2022,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti¹, qui met l'accent sur la situation humanitaire et le développement socioéconomique à long terme d'Haïti ;

2. *Décide* de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la conclusion de sa session de 2023, afin de pouvoir suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser le relèvement, la reconstruction et la stabilité du pays sur les plans économique et social, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, dans le respect des priorités nationales de développement à long terme et du Plan stratégique de

¹ E/2022/52.



développement d'Haïti, tout en évitant les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants ;

3. *Prie* le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estime nécessaire, pour examen à sa session de 2023.

*34^e séance plénière
22 juillet 2022*